La Route 255 change de nom à Bury !

Afin de faciliter le travail des services d'urgences et de livraison diverses, la municipalité a dû procéder au changement de nom des différentes sections de la route 255. Ainsi la première section a pris le nom de chemin Batley. La deuxième section voit le chemin Brookbury s'étendre du coin près de la Carrière Sablière appartenant à Transport et Excavation Stéphane Nadeau (connu par les anciens sous l'appellation du coin « Burton's ») jusqu'à l'intersection du chemin North Hill. La section de la route entre le chemin Brookbury et les limites du territoire de Dudswell prend désormais le nom de Chemin du Belvédère. Voir la carte ci-dessous.

Route 255 Is Changing Names in Bury

In order to facilitate the work of the emergency and various delivery services, the municipality had to change the names of the different sections of Route 255. Thus, the first section took the name of Batley Road. The second section sees Brookbury Road extending from the corner near the corner of Transport et Excavation Stéphane Nadeau's gravel pit (known to the old-timers as Burton's corner) right up until the intersection of North Hill Road. The section of the road between Brookbury Road and Dudswell's territory, now takes the name of Chemin du Belvédère. See the map below.

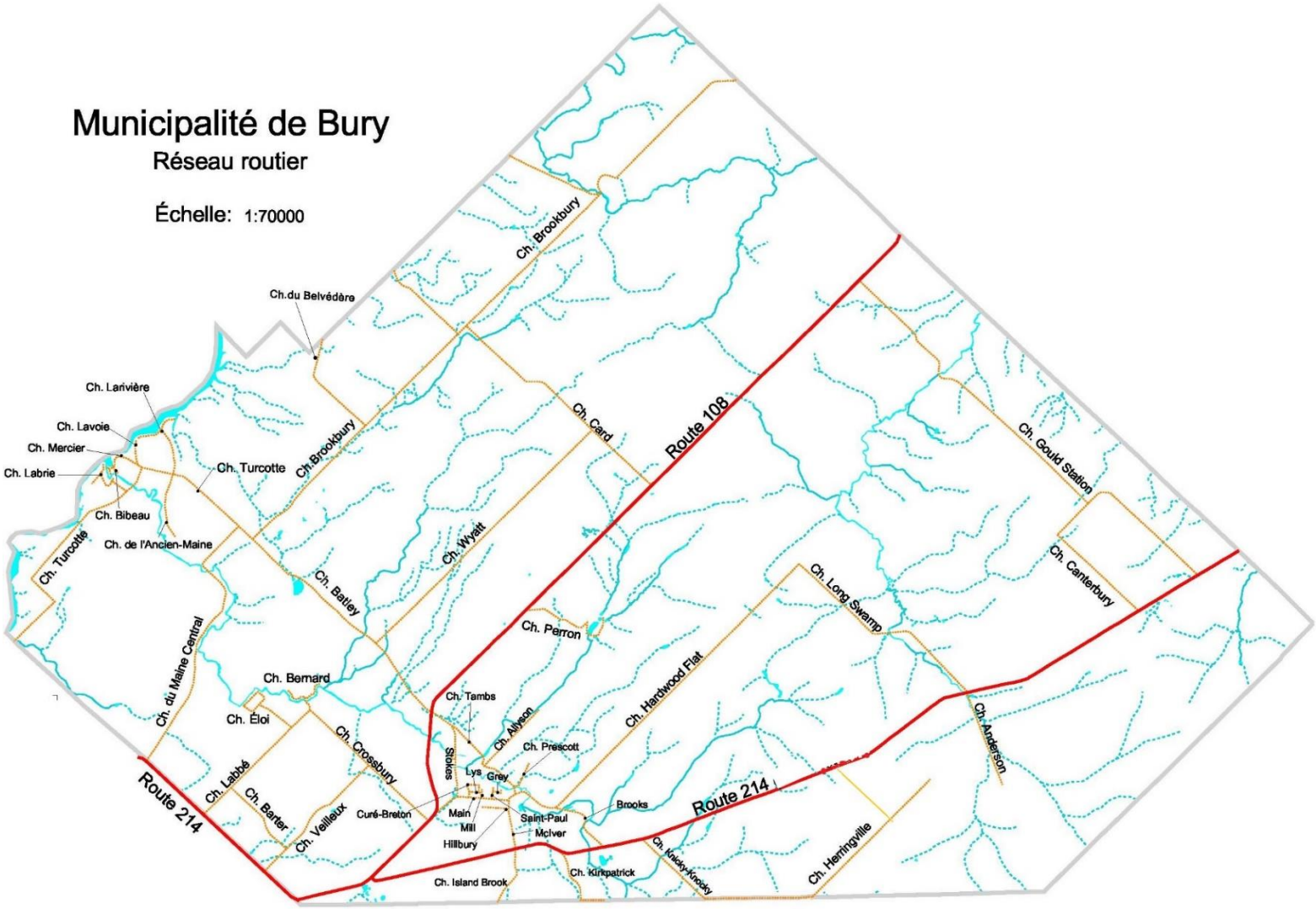

Février/February 2022

PATINOIRE

Les patinoires municipales sont ouvertes, lorsque la météo le permet. Les heures de surveillances sont les mercredis, jeudi et vendredi de 17 : 00 à 20 : 00 ainsi que les samedis et dimanche de 13 : 00 à 17 : 00.

Les consignes gouvernementales en vigueur doivent être respectées. Le port du masque est obligatoire à l'intérieur de la cabane.

Merci de votre collaboration.

SKATING RINK

Weather permitting, municipal skating rinks are open. The attendants are present Wednesdays, Thursdays and Fridays from 5:00 p.m. to 8:00 p.m. as well as Saturdays and Sundays from 1:00 p.m. to 5:00 p.m.

Government guidelines in force must be observed. Wearing a mask is mandatory inside the shack.

Thank you for your cooperation.

Renouvellement des licences 2022 jusqu'au 15 février 2022

Il n'est jamais trop tard pour procéder à l'enregistrement de votre animal de compagnie si vous ne l'avez pas encore fait. La réglementation de notre municipalité prévoit que tout gardien d'un animal de compagnie doit enregistrer celui-ci. Votre municipalité a délégué la vente des licences à la SPA de l'Estrie.

De plus, depuis le 3 mars 2020, l'enregistrement de tous les chiens au Québec est aussi obligatoire en vertu du Règlement d'application de la Loi sur l'encadrement des chiens. Cette réglementation prévoit une amende de 250 $ pour les chiens non enregistrés.

Vous devez en effet procéder tous les ans au renouvellement de cet enregistrement par le biais de l'avis que vous poste la SPA de l'Estrie. Un nouveau médaillon n'accompagne pas cet avis ; vous utilisez le même d'année en année. Cependant, si votre animal a perdu son médaillon ou si le numéro inscrit sur celui-ci s'est effacé, communiquez avec la SPA de l'Estrie.

La réglementation municipale prévoit en effet l'ajout de frais d'administration pour tout paiement d'enregistrement effectué après cette date. Toujours selon cette réglementation municipale, ne pas se conformer à cette obligation pourrait entraîner l'émission d'un constat d'infraction.

Si vous avez fait stériliser votre animal au cours de la dernière année, joignez la facture ou la preuve (fournie par votre médecin vétérinaire) avec votre paiement ou faites-la parvenir à la SPA de l'Estrie par courriel au licences@spaestrie.qc.ca ou par télécopieur au 819 823-1573. Vous profiterez alors d'un rabais de 10 $ sur le prix régulier de l'enregistrement de votre animal.

Si vous n'avez plus d'animal, communiquez avec la SPA de l'Estrie, nous pourrons ainsi procéder à la mise à jour de votre dossier.

Si vous avez depuis peu un nouvel animal ou changé d'adresse, la réglementation municipale exige que vous procédiez à l'enregistrement de celui-ci dans les 15 jours suivant son acquisition ou l'emménagement dans votre nouvelle demeure. Deux options s'offrent à vous :

- Remplissez le formulaire d'enregistrement disponible au www.spaestrie.qc.ca, sous le bouton enregistrez mon animal en haut à droite. Vous recevrez une facture sous peu par la poste avec le médaillon de votre animal.
- Communiquez avec la SPA de l'Estrie au 819 821-4727, option 4, du lundi au vendredi entre 10 h et 17 h ;

Renewal of 2022 licences until February 15, 2022

It is never too late to register your pet if you haven't already done so. The regulations of our municipality state that any keeper of a pet must register it. Your municipality has delegated the sale of licences to the SPA de l'Estrie.

In addition, since March 3, 2020, the registration of all dogs in Quebec is also mandatory under the Application Regulations of the Dog Training Act. This regulation provides for a fine of $250 for unregistered dogs. You must in fact renew this registration every year by means of the notice sent to you by the SPA de l'Estrie.
A new medallion does not accompany this notice; you use the same year after year. However, if your pet has lost its tag or if the number written on it has been deleted, contact the SPA de l'Estrie.

Municipal bylaws provide for the addition of administration fees for any registration payment made after this date. Also, according to this municipal bylaw, failure to comply with this obligation could result in the issuance of a statement of offence.

If you have had your animal sterilized during the past year, attach the invoice or proof (provided by your veterinarian) with your payment or send it to the SPA de l'Estrie by email at licenses@spaestrie.qc.ca or by fax to 819 823-1573. You will then benefit from a $10 discount on the regular price of registering your animal.

If you no longer have an animal, contact the SPA de l'Estrie, we can then update your file.

If you've recently had a new animal or changed address, municipal bylaws require you to register it within 15 days of acquiring it or moving into your new home. Two options are available to you:

- Complete the registration form available at www.spaestrie.qc.ca, under the Register my animal button at the top right. You will receive an invoice shortly by mail with your pet's tag.
- Contact the SPA de l'Estrie at 819 821-4727, option 4, Monday to Friday, 10 a.m. to 5 p.m.

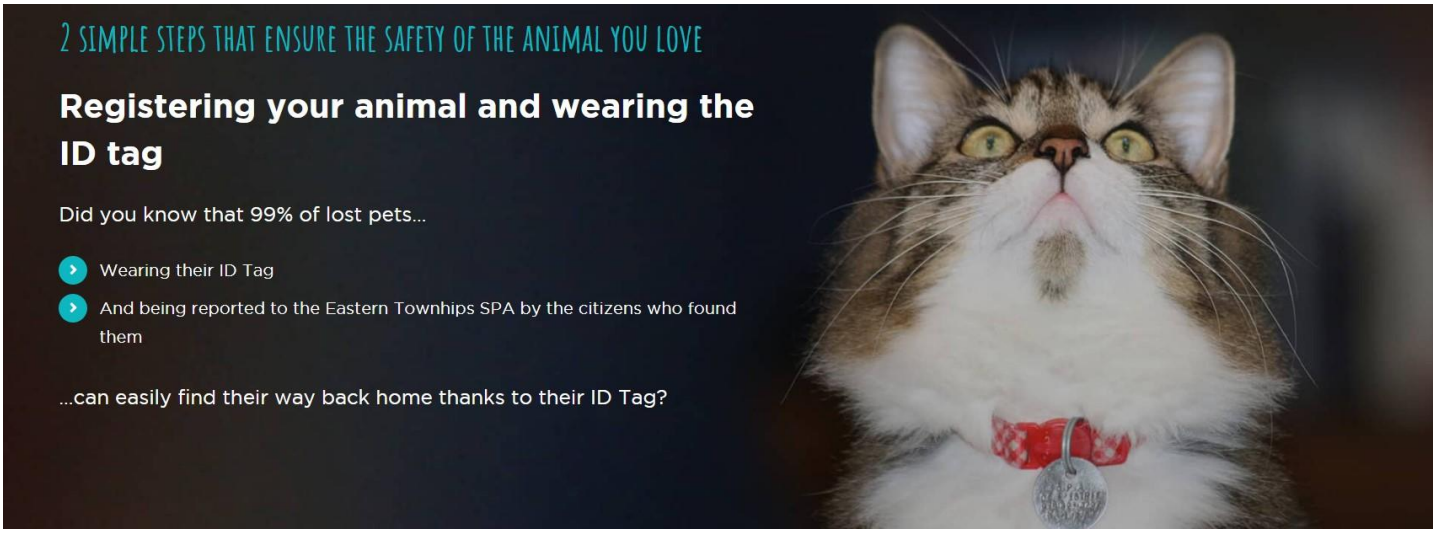

Budget 2022

Voici un graphique du budget 2022, pour plus d'information et de détails visitez le www.municipalitedebury.qc.ca

2022 Budget

Here is a chart of the 2022 budget for more information please visit www.municipalitedebury.qc.ca

BUDGET 2022

	Budget 2 021	Budget 2 022	Écart/diff. + / (-)	%
REVENUS				
TOTAL TAXATION / TAX TOTAL	1 490 916 $	1 471 312 $	19 604 $-	-1.31%
TOTAL DES AUTRES REVENUS / OTHER REVENUES	258 702 $	330 321 $	71 619 $	27.68%
TOTAL DES TRANSFERTS	525 834 $	566 212 $	40 378 $	7.68%
GRAND TOTAL DES REVENUS / REVENUES	2 275 452 $	2 367 845 $	92 393 $	4.06%
DÉPENSES				
TOTAL ADMINISTRATION GÉNÉRALE	634 330 $	633 491 $	839 $-	-0.13%
TOTAL SÉCURITÉ PUBLIQUE / PUBLIC SECUR.	256 127 $	261 720 $	5 593 $	2.18%
TOTAL TRANSPORT	663 317 $	682 963 $	19 646 $	2.96%
TOTAL HYGIÈNE DU MILIEU / ENVIR.HYGIENE	236 934 $	242 638 $	5 704 $	2.41%
TOTAL AMÉNAGEMENT,URBANISME ET DÉV.	78 168 $	88 022 $	9 854 $	12.61%
TOTAL LOISIRS ET CULTURES / LEISURE, CULTURE	144 301 $	139 708 $	4 593 $-	-3.18%
TOTAL DES FRAIS DE FINANCEMENT / FINANC. COSTS	44 990 $	40 550 $	4 440 $-	-9.87%
TOTAL REMBOURSEMENT CAPITAL - REGL EMPRUNT / LOANS	177 285 $	216 753 $	39 468 $	22.26%
AFFECTATIONS DIVERSES / OTHER AFFECTATIONS	40 000 $	62 000 $	22 000 $	55.00%
GRAND TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	2 275 452 $	2 367 845 $	92 393 $	4.06%

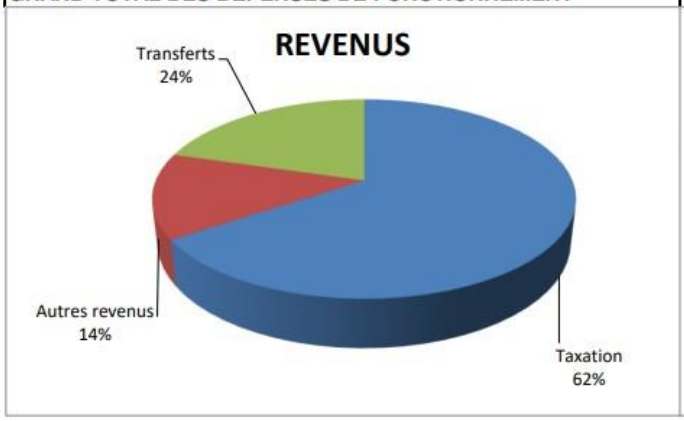

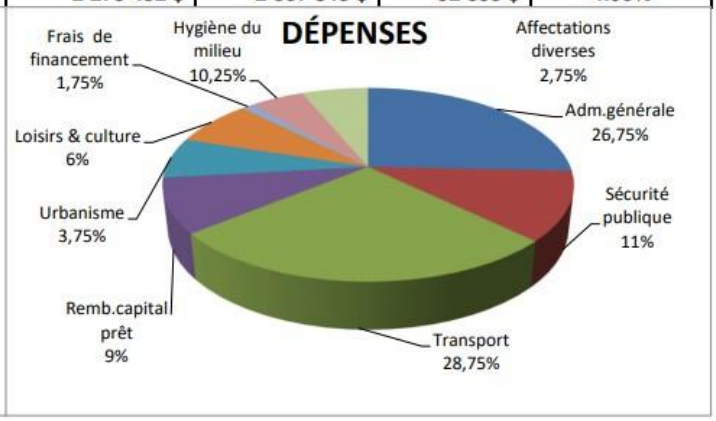

Retour sur l'évènement Noël au Village

La fête fut un succès, encore cette année malgré la pluie. Grace à cet évènement, nous avons pu remettre plus de 1000 $ à Moisson Haut-Saint-François. Nous remercions les nombreux organisateurs, bénévoles ainsi que tous les participants. Nous espérons pouvoir faire de cet évènement annuel un succès toujours grandissant.

A Look Back at the Christmas in Town Event

The day was a success, again this year despite the rain. Thanks to this event, we were able to donate more than $1000 to Moisson Haut-Saint-François. We would like to thank the many organizers, volunteers and all the participants. We hope to be able to make this annual event an ever-growing success.

Nous sommes là pour vous !

Malgré les mesures sanitaires en place l'équipe administrative municipale est disponible pour les citoyens par téléphone, par courriel et en personne sur rendez-vous selon les heures d'ouverture habituelles soit lundi, mercredi et vendredi de 8 : 00 à midi et de 13 : 00 à 16 : 00

La municipalité a besoin de votre aide

Depuis quelques semaines, nous avons remarqué une augmentation du débit de la « consommation » d'eau potable nocturne, ce qui nous indique qu'il y a probablement des fuites sur le réseau d'aqueduc. SVP, assurez-vous de bien fermer tous vos robinets et vérifier s'il y a des fuites à votre domicile. Sachez qu'une fuite sur le réseau se distingue par un sifflement. Celui-ci peut parfois être entendu de votre domicile et il faut la distinguer des autres bruits. *S*i vous constatez ce sifflement ou de l'eau qui coule ou qui s'accumule sur la chaussée, SVP contactez la municipalité.

L'eau est essentielle à la vie et c'est pourquoi il est crucial d'assurer sa préservation, soyons vigilants

---

We are here for you!

Despite the sanitary measures in place, the municipal administrative team is available to citizens by phone, email and in person by appointment according to the usual business hours, Monday, Wednesday, and Friday from 8:00 a.m. to noon and from 1:00 p.m. to 4 p.m.

The municipality needs your help

For the past few weeks, we have noticed an increase in the flow rate of nighttime water "consumption" which tells us that there are probably leaks in the aqueduct network. Please make sure to turn off all your faucets and check for leaks in your home. Be aware that a leak on the network is distinguished by a hissing sound. This can sometimes be heard from your home and must be distinguished from other noises. If you notice this hissing or water flowing or accumulating on the roadway, please contact the municipality.

Water is essential to life and that is why it is crucial to ensure its preservation, let us be vigilant.

Matières acceptées dans les bacs de compost

Nous avons reçu directement de GSI Environnement la liste des matières acceptées et refusées sur les sites de compostage. Cette liste est disponible sur le site web municipal. Des copies sont aussi disponibles sur les babillards.

Materials Accepted in the Compost Bins

We received directly from *GSI Environnement* the list of materials accepted and refused on composting sites. This list is available on the municipal website. Copies are also available on bulletin boards.

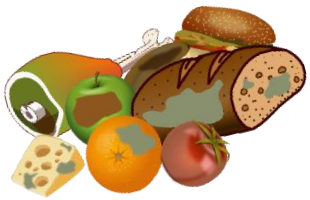

Il est temps de penser à vos permis !

Le printemps arrive à grands pas ! Si vous prévoyiez faire des travaux sur votre propriété, exemple : morceler votre terrain, construire, transformer, rénover, démolir, agrandir votre maison, installer une piscine, une clôture, bâtir une remise, une installation septique, couper un arbre, etc., il est important de s'assurer que votre projet soit réalisé en conformité avec les règlements d'urbanisme et d'environnement de votre municipalité.

Selon votre projet, vous pouvez avoir besoin d'un permis de construction, rénovation, un permis de lotissement ou un certificat d'autorisation pour réaliser ces travaux.

Toute personne présentant une demande de permis ou de certificat devrait apporter les documents suivants avec le formulaire de demande de permis qui est disponible sur notre site internet ou directement au bureau municipal.

- Un plan de la construction ou de la rénovation projetée
- L'évaluation du coût des travaux
- Le nom de l'entrepreneur
- Les matériaux utilisés
- La localisation des bâtiments sur le plan et les limites du terrain visé
- Identification cadastrale du terrain visé
- La durée anticipée des travaux

L'inspecteur vous renseignera sur les normes techniques et de sécurité applicable à votre projet et sur la façon de respecter ces normes en tenant compte de vos besoins. Pour plus d'information, contactez monsieur Benoît Bissonnette au 819-560-8414 poste 2803 ou par courriel, inspecteur.bury@hsfqc.ca. **Veuillez noter que l'inspecteur est disponible seulement les lundis, il est donc important de faire vos demandes de permis plusieurs semaines avant la date prévue des travaux.**

It's Time to Think About Your Permits

Spring is just around the corner! If you are planning to do some work on your property soon, for example breaking up your land, building, transforming, renovating, demolishing, extending your home, installing a swimming pool, fencing, building a shed, septic installation, cutting a tree, etc. It is important to ensure that your project is carried out in accordance with your municipality's planning and environmental regulations.

Depending on your project, you may need a building permit, renovation, a subdivision permit, or a certificate of authorization to carry out this work. Anyone applying for a permit or certificate should bring the following documents along with the licence application form that is available on our website or directly at the municipal office.

- A blueprint or design for the planned construction or renovation
- The cost of the project
- The contractor's name
- The materials to be used
- The location of the buildings with the plan and the boundaries of the land concerned
- Cadastral land identification
- The anticipated duration of the work

The inspector will inform you about the technical and safety standards applicable to your project and how to meet these standards, considering your needs.

For more information, contact Mr. Benoît Bissonnette at 819-560-8414 ext. 2803 or by email at inspecteur.bury@hsfqc.ca**. Please note that the inspector is only available Mondays, which is why it is important to apply a few weeks before your project's starting date.**